



Le "off" du CSE

L'UNSA vous dévoile les principaux sujets qu'elle souhaitait aborder lors de la réunion CSE de décembre et les réponses, ou les non-réponses, de la Direction.

L'UNSA est revenu sur 3 questions restées sans réponse le mois dernier :

- Quel est le coût des spots publicitaires à la télévision pour 2021 et 2022 ?

➡ **Réponse à venir !**

- Quel est le montant du budget communication pour 2022 avec le détail des principaux postes ?

➡ **Cette question a été traitée en novembre**

Rappelons que nous avons eu les chiffres pour 2021 mais pas pour 2022 !

- Certains collègues d'agences de cinq salariés dont un alternant DA compris peuvent-ils bénéficier de jours de télétravail habituel ?

➡ **Toujours pas de réponse !**

Nous avons ensuite posé nos questions du mois :

- Quel est le coût du séminaire qui rassemble tous les managers du réseau à Paris ?

➡ **Pas de réponse !**

- Comment est calculé le montant du 14ème mois ?

➡ **Réponse (soi-disant !) déjà apportée !**

- Certains Directeurs des Ventes exigent que les phonings soient bouclés avant le 31 décembre alors que nous sommes en période d'échéance. Que risque-t-il de se passer pour nos collègues ne pouvant pas terminer ces fichiers ? Seront-ils pénalisés en cas de demande d'augmentation individuelle ?

Il est décédé de quoi, au juste ?

On ne sait pas, ça faisait une heure qu'il était pendu au téléphone

➡ **Réponse à venir !**



- Quel processus s'applique lorsqu'un salarié se voit notifier un aménagement de poste par la médecine du travail ? Comment est-il informé du traitement de son dossier ? Son manager est-il associé à ce processus ?

➡ Réponse à venir !

- Compte tenu du retard important des experts pour finaliser leurs rapports dans les dossiers de grêle, les gestionnaires pourraient-ils faire des avances sur photos et devis ?

➡ Réponse à venir !

- Beaucoup de salariés demandent quand reprendront les formations en présentiel. Ces moments améliorent la compréhension de la politique de l'entreprise. Est-ce pour la Direction une nouvelle façon de faire des économies tout en répon-

Tu fais quoi, là devant cet écran vide ?

J'attends patiemment ma formation



- dant à son obligation de formation de 15h00 annuelles pour chaque salarié ?

➡ Sujet traité lors de la commission « adhoc » fin novembre !

- L'accord sur les demandes de congés reste-il à la main du manager N+1 ou des managers au-dessus ?

J'ai enfin pu poser mes congés, je vais partir à cheval sur juillet et août, et toi ?

Oui, oui, moi aussi... Mais j'y vais en voiture !

➡ Question à préciser !

- Beaucoup d'entreprises équipent les voitures de société de boîtes automatiques pour leurs salariés itinérants. Cela peut éviter des soucis lombaires et des arrêts maladie. La Direction pourrait-elle à l'avenir privilégier l'achat de véhicules avec des boîtes automatiques si le salarié le demande ?



➡ Un groupe de travail est prévu et il y a eu des échanges sur le sujet en CSSCT !

- A nouveau, L'UNSA a été saisi de plusieurs dossiers de salariées dont on refuse le renouvellement de temps partiels alors que la Direction nous a dit en CSE que ce n'était pas le cas. Nous souhaitons connaître le nombre de demandes de temps partiel choisi, le nombre d'accord et de refus pour 2021 et pour 2022 à date (hors cadre du congé parental) en distinguant les types de sites (agences, plate-formes gestion et autres sites).

➡ La Direction demande aux élus de lui faire remonter les situations rencontrées !

En réunion de CSE de Mai 2022, la Direction a rappelé que la fonction de CAR (Chargé d'Activité Réseau) serait pérennisée. Or, suite à un départ en retraite ou autre, il a été dit que le poste de CAR ne serait pas remplacé. La hiérarchie locale le justifie par le développement du self-care et l'automatisation des tâches informatiques. L'UNSA doit-elle s'inquiéter pour les futurs postes de CAR contrairement aux discours rassurant de la Direction Rouennaise il y a 6 mois ?

➡ **Ce sujet a fait l'objet d'échanges lors de la présentation du projet Isidore !**

L'UNSA réitère sa demande afin que le règlement intérieur du CSE soit mis en place. Cela est obligatoire dans notre accord CSE et surtout par la Loi. Pourquoi cet état de fait ? Certains auraient-ils avantage à ne pas le mettre en place ?

Si, si, c'est marqué dans le règlement qu'il faut un règlement...

➡ **L'accord CSE prévoit la mise en place d'un règlement intérieur !**



Une seule de nos questions a été retenue pour la réunion. Certaines réponses frisent le mépris ! Sur toutes les demandes des élus, 11 points à l'ordre du jour de la réunion ordinaire et 7 thèmes seulement sur la partie économique et social. Ce n'est pas digne d'un CSE national pour un groupe de plus de 6.000 salariés !

Cette situation récurrente reflète une dégradation du dialogue social et entrave le travail de tous les élus dans l'exercice de leurs mandats.



L'UNSA, le seul syndicat qui parle vrai et qui ne lâche rien
Soutenez et rejoignez l'Unsa !

Scannez-moi avec votre téléphone



Cliquez sur le logo



UNSA-Matmut
tél. 06 09 87 01 97
unsa.matmut@gmail.com
www.unsa-matmut.com

Nouveau : sur notre page Facebook, nous vous donnons des infos en direct lors des réunions

